

tous les fruits se payait au 11<sup>e</sup> sauf celle du millet et des fèves qui se payait au 16<sup>e</sup>. Les Bénédictins de la Beôle prenaient la moitié des gros fruits qu'ils affermaient en 1290 avec leurs dîmes de Bazinet et de S<sup>te</sup> Barthe, 2800 livres. Le curé avait pour lui l'autre moitié des gros grains avec l'entière dîme verte, les menus grains et les novales. Dans un petit quartier le prieur du bas prenait toute la dîme. Le curé jouissait encore d'un demi-journal de terre à Pii et d'un journal 6 escats de terre aux Bourdeaux, estimés 1650 livres. Son compte de régie de 1290 porte 4834 livres 10 sols de recette et 218 livres de dépense.

A S<sup>t</sup> Caprais d'Ayres la dîme de tous les fruits se payait au 11<sup>e</sup>. Dans le cartulaire d'Agén cette dîme est plusieurs fois mentionnée : Bulle A.D. : Bernardus de Sancta Barbara, filius Guilhermi Ramundi de Sancta Barbara quitavit D.N.A.E. omnes decimas... d'Éyras. Bulle E.S. : Arnaldus Demars (als D'Éymar) et eius filius Petrus de Gobas quitaverunt D.N.A.E. omnes decimas quas habebant in tota diocesi Agennensi et specialiter decimam parrochie d'Aire (alias d'Ares). - Bulle G.P.-F.C. : Nobilis vir Raymundus Guilhermi de Piribus, dominus de Ferolheto et sancti Nicholai prope Gontaldum et sancti Capraisi de Eyras, quitavit D.N.A.E. et domino Petro de Castronovo, canonico ecclesie sancti Stephani Agennensis, stipulanti pro se et episcopo Agennensi decimas terrarum et fendorum et possessionum marium quas colligebat in parrochia... sancti Capraisi de Eyras. Le chapitre du bas prenait dans cette paroisse les  $\frac{2}{3}$  de la grosse dîme, le curé le  $\frac{1}{3}$  avec la menue et verte dîme et les novales. Le dernier prenait en outre dans la paroisse de Faillat le tiers des fruits au sol qu'on appelait de la Tricerie. Son compte de régie de 1290 porte 2302 livres 10 sols de revenu net. Il y avait un presbytère et un jardin. Cet immeuble ne fut pas aliéné pendant la Révolution et après le Concordat il resta à la disposition du desservant. Le presbytère de Senestis a été bâti ou rebâti en 1810 et refait en 1864. En 1876 la Fabrique avait un revenu de 400 francs. Elle possédait 31 fs de rente et une autre rente de 21 fs pour une fondation de 14 messes.

**Spirituel.** - Sous l'ancien régime les deux paroisses jouissaient du service curial requis de droit. Senestis garda la même prérogative après le Concordat tandis que S. Caprais tomba à l'état d'annexe ne fut plus desservi que par binage. Ce binage fut interrompu en 1888 par le curé sous le prétexte qu'il n'y avait plus qu'une quinzaine d'assistants à l'annexe. La Confrérie du Vrsaire a été établie à Senestis en 1882 en remplacement des anciennes confréries de S. Sulpice et de S. Caprais qui avaient survécu jusqu'à la Révolution. Ces confréries appelées aussi des Cierges avaient pour but de fournir le luminaire à l'église. La confrérie de S. Sulpice écrivait au curé en 1666, « Et pour l'entretien du luminaire qui est un des plus beaux du diocèse aux principales fêtes de l'année, aux sépultures... » Cet emploi n'était pas toujours exactement observé. Le jour de la fête, écrivait aussi en 1666 le curé de S. Caprais, les confrères courent avec un tambour et dépensent entre eux une douzaine d'écus qu'ils